Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Notariat : Florence de Graeve nommée déléguée régionale de NCE

Florence de Graeve, notaire à Morières-lès-Avignon, vient d'être désignée déléguée régionale du réseau NCE (Notaires conseil d'entreprise) pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette nomination intervient dans le cadre de la stratégie de déploiement 2022 de cette association professionnelle de notaires spécialisés en droit des affaires dont l'objectif est d'informer l'écosystème économique local sur les compétences du notaire comme conseil aux chefs d'entreprise : problématiques juridiques, fiscales et patrimoniales.

> **« Avec sa vision globale du patrimoine du chef d'entreprise, le notaire peut proposer des solutions juridiques et fiscales sur-mesure. »**

« En tant que déléguée régionale, ma mission est de relancer la dynamique en Provence-Alpes-Côte-d'Azur après deux ans de crise sanitaire, explique Florence de Graeve. Les notaires membres du réseau NCE conseillent les dirigeants sur la vie de leur société, de sa constitution à sa transmission, en passant par l'achat de locaux, l'organisation des assemblées générales, l'approbation des comptes ou encore les opérations de croissance externe. Mais nous ne nous focalisons pas uniquement sur le droit des affaires et abordons des sujets liés à la famille et à la gestion du patrimoine, tels que leur régime matrimonial ou les questions de succession. Avec sa vision globale du patrimoine du chef d'entreprise, le notaire peut proposer des solutions juridiques et fiscales sur-mesure. »

Un premier rendez-vous sur le territoire

Côté agenda, une première action coordonnée par Florence de Graeve va être proposée le mercredi 9 mars à 9h. Il s'agira d'une visio-conférence animée par Céline Chwartz-Lair, vice-présidente de NCE déléguée à la régionalisation, sur le thème 'Le nouveau statut des indépendants'.

D'une durée de 45 mn, ce webinaire (inscription en ligne ici) permettra de présenter les évolutions du statut de l'entrepreneur individuel issues de la loi n°2022-172 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, publiée le 15 février 2022 au Journal officiel.

L'occasion d'évoquer notamment des nouveautés comme le principe de séparation des patrimoines, la protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur indépendant et ses conséquences pratiques ainsi que les autres mesures et notamment l'accès facilité à l'allocation chômage. Les participants pourront ensuite poser leurs questions en direct via un système de tchat.

Regroupant plus de 245 études notariales implantées dans toute la France métropolitaine et en Outre-Mer, NCE a pour mission de promouvoir le rôle des notaires auprès des entreprises, des entrepreneurs,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

des porteurs de projets en matière juridique, fiscale et patrimoniale, tant au niveau professionnel que privé.

Téléthon, c'est parti pour les consultations gratuites et anonymes chez les notaires !

A l'occasion du Téléthon, les notaires de Vaucluse s'engagent dans un marathon des consultations gratuites et anonymes durant 24h à partir de vendredi 3 décembre 19h jusqu'à samedi 4 décembre à 19h, à la Chambre des notaires, 23 bis rue Thiers à Avignon. En 2020, les recettes de l'AFM-Téléthon se sont élevées à 99,4 M€, dont 85 % sont issues de la générosité du public (77,3 M€ proviennent du Téléthon).

24 h de consultations non-stop soit un tour d'horloge de 24 h !
«Je suis personnellement très sensible au travail de l'AFM-Téléthon et à ses victoires s'enthousiasme Doris Nunez, Président de la Chambre des notaires de Vaucluse. La Chambre des notaires de Vaucluse est très fière d'être partenaire du Téléthon pour cette 35e édition. Nous apporterons notre contribution à recevant gratuitement et anonymement nos concitoyens qui auraient besoin de conseils et nous reverserons 30€ pour chaque consultation.»

Pour chaque consultation gratuite les notaires offriront 30€ au Téléthon
«Venez nombreux faire monter le compteur tout en recueillant des conseils de professionnels du droit pour votre famille ou votre entreprise. Nous vous attendons très nombreux à la Chambre des notaires de Vaucluse, 23 bis rue Thiers à Avignon pour ces 24 h de consultations non stop !»

La Chambre des notaires de Vaucluse
La Chambre des notaires réunit 170 notaires au sein de 78 offices et compte plus de 500 collaborateurs. Elle assure un important maillage territorial avec un notaire présent dans les villages de plus de 300 habitants.

Le Téléthon ? 35 ans consacrés à faire avancer le progrès
«Le succès du Téléthon est indispensable car la recherche que nous finançons depuis 35 ans nous permet de remporter aujourd'hui de formidables victoires contre la maladie relate Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon.»

Des témoignages
«Vous le verrez notamment lors de ce Téléthon à travers les témoignages des parents de Victoire, de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Jules et d'autres familles, la thérapie génique permet à des enfants qui étaient hier condamnés, de vivre, de bouger, jouer, fêter leurs anniversaires, faire plein de bêtises et, pour certains d'entre eux, de faire leurs premiers pas. C'est extraordinaire.»

Pour vivre mieux
«Ces victoires, ce sont vos victoires, donateurs, partenaires, bénévoles. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup plus fort car nos projets sont nombreux et ce sont autant d'espoirs pour des familles qui attendent un traitement. Au-delà des maladies rares, qui concernent 3 millions de personnes en France, les innovations nées dans les laboratoires soutenus par le Téléthon, inspirent des solutions thérapeutiques pour des maladies très répandues : des maladies neurodégénératives, des cancers, des maladies de la vision, comme la DMLA.»

Ensemble on est plus forts
«Je compte sur vous les 3 et 4 décembre partout en France, sur France Télévisions, sur internet pour décupler votre mobilisation. Oui, avec vous, le Téléthon peut tout changer, vous l'avez prouvé ! » Laurence Tiennot-Herment.

Les infos pratiques
Téléthon chez les notaires. Marathon des consultations gratuites et anonymes à partir de vendredi vendredi 3 décembre 19h jusqu'à samedi 4 décembre à 19h, à la Chambre des notaires, 23 bis rue Thiers à Avignon. 35e édition. Et aussi sur 3637 et telethon.fr
MH

Notaires : La valeur verte des logements en 2020

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

L’étiquette Énergie d’un logement ainsi que son impact sur les prix sont liés à la nature du bien, sa localisation ainsi que sa période de construction. Selon les secteurs, l’offre de logements fait largement entrer d’autres critères que la seule étiquette Énergie comme déterminants dans le choix du logement. Elle n’est pas, en elle-même, un élément déterminant du choix du logement ; mais elle peut être un critère de variation du prix.

Une répartition très variable par département de l’étiquette Énergie des logements vendus

La part des logements vendus qualifiés de « logements extrêmement peu performants » (classe F-G) est très hétérogène sur le territoire.

Elle est la plus faible (3%) dans les départements proches du sud de la façade atlantique et de l’arc méditerranéen tels que le Var, les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde et les Bouches-du-Rhône. À l’inverse, elle est la plus forte dans les départements plus ruraux et/ou montagneux tels que le Cantal (36%), les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Hautes-Alpes (34%), la Creuse (30%), les Alpes-de-Haute-Provence (30%) et la Savoie (29%).

La part des logements vendus de classe A-B est moins hétérogène sur le territoire, même si ses variations ne sont pas négligeables selon les départements: de 1 % dans la Meuse, la Haute-Marne, la Creuse et le Cantal à au moins 12% dans les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, l'Ille-et-Vilaine et l'Hérault. La part des logements vendus construits après 2010 est également parmi les plus faibles dans la Meuse, la Haute-Marne, la Creuse et le Cantal (de 3 à 6%) et parmi les plus fortes dans les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, l'Ille-et-Vilaine et l'Hérault (de 10 à 13%).

Un impact d'autant plus faible que le niveau de « tension immobilière » est important
L'analyse de la valeur verte au niveau des régions montre la faiblesse, voire l'absence, d'un impact de l'étiquette Énergie sur les prix des logements en Île-de-France. Ce constat peut s'expliquer par la spécificité du marché immobilier francilien, caractérisé notamment par une demande supérieure à l'offre et donc une tension sur le marché.

Qu'il s'agisse de la plus-value en appartements ou de la moins-value en maisons, l'impact sur les prix engendré par l'étiquette Énergie, comparé à un logement de classe « D », est, en moyenne, d'autant plus faible que le niveau de « tension immobilière » est important. Par exemple, comparés aux appartements de classe D, ceux de classe A-B se sont vendus, en moyenne, de 6 à 9% plus cher dans les zones les plus « tendues » (A et B1) et de 14 à 21% plus cher dans les moins « tendues » (B2 et C).

Retrouvez ici l'intégralité de l'étude des notaires 'La valeur verte des logements en 2020'

Le notariat la tête dans le cloud et les pieds à Nice

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Déjà ville hôte en 2008, Nice a rempilé en accueillant, du 23 au 25 septembre derniers, le 117e congrès des Notaires de France, organisé au cordeau par le Conseil Supérieur du Notariat. Le thème 2021 est 100% fédérateur : le numérique, l'homme et le droit.

Seul le prononcé fait foi, nous indiquent les discours fournis par l'organisation. Nous ne pourrons pas vérifier, en salle de presse, pas de son… Ce qui nous a rappelé, à nous autres journalistes, la visio-conférence de présentation du congrès, inaccessible, double preuve s'il en est que la techno, ça ne s'invente pas, ça s'apprend. Bienvenue donc dans le monde du progrès et du numérique vu par les notaires de France, rassemblés en congrès national à Nice pour une 117e édition où les praticiens du cru, dit-on, se seraient fait extrêmement discrets. Ouverture officielle signée Christian Estrosi, maire de Nice, particulièrement en verve devant des praticiens attentifs. Inflation législative et réglementaire, arrivée des outils numériques, sécurité des transactions, et même référence à la Lettonie, l'édile est dans les clous côté thématiques. « Vous l'avez bien identifié, l'enjeu dans le futur de vos métiers est là. » Dans cette dématérialisation qui chamboule les usages, qui complexifie pour certains l'authentification des signatures, du moins pour l'heure. Le notaire, par nature une sécurité, un accompagnement de confiance, « rouage essentiel de notre vie sociétale » ne devra pas céder au digital ce lien humain qui fait sa force et son expertise. D'où de sacrés défis à relever à l'heure de la transition numérique, vue par le prisme d'une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

profession qui, si elle vise effectivement l'amélioration du système juridique, ne compte pas y laisser son âme. Des défis introduits avec beaucoup d'éloquence, avec cours de littérature comparée assuré par Me David Ambrosiano, président du Conseil supérieur des Notaires de France, devant un « éminent public » où s'était glissé Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, en visite protocolaire discrète dans sa ville de cœur.

Focus sur la convention d'objectifs

Elle avait été signée en octobre 2020, entre le notariat et le garde des Sceaux. « Un pacte en réalité », souligne le président Ambrosiano, qui inclut l'actuelle rédaction d'un code de déontologie attendu dans son entrée en vigueur dès le 1er juillet prochain. Et qui confirme en tribune le lancement de Notaires Infos, service d'informations juridiques made in notariat, « nous avons prévu que nos consultants chevronnés traitent plus de 25 000 appels par an, et si cela coûte au notariat, je ne m'en plains pas » scande le président du CSN. Et au titre de la dématérialisation ? « Je vous avais promis 75% d'études équipées en visioconférence, elles sont aujourd'hui plus de 85%. » Le papier, lui, disparaît des offices, au profit d'un acte authentique à distance entré dans les mœurs.

Acteurs de la lutte anti-blanchiment

Par la voix du président Ambrosiano, les notaires de France demandent aussi une vraie reconnaissance dans leur rôle pour lutter contre les financements occultes. « Lors de la visite du GAFI en France (Groupe d'action financière, ndlr), une douzaine d'experts internationaux ont scruté les progrès de la France en matière de lutte contre le blanchiment. » Et de demander ouvertement au ministre de tutelle que le CSN soit reconnu comme une véritable autorité de supervision en la matière. « Le notariat est au cœur de ce dispositif, répondra Eric Dupond-Moretti, les évaluateurs du GAFI ne s'y sont pas trompés, et c'est un combat qui doit être mené tambour battant. » Banco.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

David Ambrosiano, président CSN et du congrè**s.**

Le mystère de l'article 29, la 3e carte et autres comptes

Un peu en marge de la thématique 2021, le président du Conseil Supérieur du Notariat, David Ambrosiano, aura profité de la présente d'Eric Dupond-Moretti pour soulever une problématique qui inquiète au plus haut point les praticiens. Me Ambrosiano aura certes salué en préambule les excellentes relations tissées, mais qualifie ses espoirs « d'anéantis par un objet juridique non identifié », ce fameux article 29 « et la dévolution à l'avocat du pouvoir d'enjoindre à un greffier de tribunal d'apposer la formule exécutoire sur un accord qu'il n'a même pas vu et qu'il n'a pas le pouvoir d'apprécier. » Crime de lèse-majesté. « Nous nous sommes expliqués sur ce point, M. le ministre, vous connaissez notre désaccord, je sais votre position. Je la sais et je la respecte, mais je ne la partage pas. Et je tiens cette évolution, si elle se confirme, si elle n'est pas exposée à la censure du Conseil constitutionnel, pour une entorse douloureuse à notre système du droit. » La réponse de la Chancellerie de chair et d'os : lui-aussi salue la qualité des échanges avec le CSN, des échanges « fluides et francs ». Il répondra donc sur le même ton : « j'entends toutes vos interrogations, mais je ne partage aucune de vos craintes. Que craignez-vous ? Une confusion entre le rôle des officiers publics, dépositaires de l'autorité publique, et celui des avocats, dont l'indépendance à l'égard de l'Etat est un axe fondateur ? Vous vous inquiétez en outre d'une instrumentalisation du greffe, je veux vous dire ici que ces inquiétudes ne sont pas fondées,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

cette réforme prévoit que certains actes d'avocat, qui sont des actes sous seing privé, pourront être revêtus de la formule exécutoire par le greffier de la juridiction qui est un officier public, ce n'est ni une remise en cause de l'acte authentique et de la compétence des notaires, ni une révolution. Notre droit connaît déjà une procédure d'enregistrement des actes d'avocat en matière de divorce par consentement mutuel. » Que permettra cette mission dévolue au greffe ? « De s'assurer que les actes soumis à cette nouvelle procédure correspondent effectivement à son champ d'application, ni plus, ni moins. Des garanties fortes sont prévues dans ce dispositif innovant, elles devraient être en mesure de vous rassurer pleinement. »

Quant à la carte d'installation des nouveaux notaires, « il sera procédé à l'ouverture de la 3e carte le 1er octobre, avec l'objectif de nommer 250 nouveaux professionnels pour la période 2021-2023 », confirme le ministre, avec la volonté d'ajuster les créations d'offices en tenant compte des deux premières cartes, et la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur la profession. A noter que le tirage au sort se fera sous forme électronique.

« Aller plus loin ensemble, autour de nos valeurs »

Pour sûr, l'arrivée du numérique sera contre-balancée par une réflexion profonde et collaborative que le président Ambrosiano souhaite riche et régulière. Jusqu'à toucher les prémices du développement personnel. Un notaire sain dans un corps sain, avec l'esprit qui en découle. « Etre clair avec soi-même », le vœu pieux du président du CSN. « En 2021, pourquoi avons-nous encore des notaires ? Qu'est-ce qui justifie, bon sang, l'existence du notariat ? En un mot, pourquoi et surtout pour qui? » Des questions qui pourraient surprendre sur ce genre d'événement, mais qui pourtant sont l'essence-même de ces rencontres annuelles. Et là apparaît, au détour des éléments de langage, un item apprécié des entreprises, mais encore peu rencontré dans la galaxie du droit et du chiffre : la raison d'être. « Nous avons réalisé un travail sur la raison d'être du notariat, en nous appuyant sur un collectif qui représente nos forces vives. Ce collectif n'a pas été élu, mais franchement, chacun d'entre nous pourrait se reconnaître dans sa composition. » Un groupe de praticiens qui a « foré, exploité, retourné, labouré, ensemencé, auditionné des dizaines de personnalités de toutes spécialités. Se sont dégagées de magnifiques surprises, parfois même des moments de grâce. » En synthèse, l'émotion en moins ? « Cette raison d'être et les valeurs qui lui sont associées doivent inspirer le notariat, elles doivent nous redonner de l'expérience, de la confiance, du tonus ! réveiller nos énergies au cours de ces prochaines années ». Celles d'une transition pivot central des débats niçois. « A la réforme de la discipline de décourager les comportements nocifs, à la formation de donner la matière intellectuelle pour nourrir notre pratique, à la raison d'être et à nos valeurs de nous donner l'élan. »

Et le président de prôner « un élan collectif aux bornes de nos études. Un élan collectif aux bornes de notre profession. Un élan collectif et des convictions, pour que nous puissions nous identifier à notre vocation. » De se montrer un rien lyrique, biotope aidant : « la mer qui se déploie aux portes de ce palais nous invite à avancer au large, à s'exposer à sa beauté majestueuse, à ses intempéries qui forgent le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

caractère. » La conclusion se fera plus martiale : « nous refusons que cette raison d'être soit un prétexte à un repli dans l'autosatisfaction. Nous voulons qu'elle soit un cap pour nous, notaires, qu'elle soit un cap aussi pour tous nos collaborateurs. Nous voulons que cette raison d'être soit le cap pour l'équipage du notariat tout entier. » Fichtre, ça n'est plus un congrès, c'est une campagne !

Eric Dupond-Moretti

Une réforme de la formation « ambitieuse » et « consensuelle »

Félicitations du garde des Sceaux -un peu plus que d'usage- pour le choix de la ville hôte, Nice (« ma ville ») et sur la thématique du congrès, qui lui tient tout particulièrement à cœur, celui du numérique et à travers lui la modernisation du droit et de la justice « dans l'intérêt du justiciable, en lui permettant d'accéder de manière plus simple, plus rapide, plus effective, aux droits qui sont les siens. » Pour lui, inutile de rappeler l'avance prise par le notariat en la matière, citant en exemple la procuration notariée à distance. « Un choix qui a permis aux notaires de maintenir leurs activités pendant le confinement en mettant rapidement en place une solution de signature à distance sécurisée. Je me réjouis que le CSN souhaite avancer dans le développement de ses propres outils numériques. » Et de préciser que l'extension à d'autres actes notariés « pourra être envisagée » : applaudissements fournis dans la salle, et réaction immédiate d'Acquittator (« je ne veux à aucun prix bouder mon plaisir »).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Focus sur la réforme de la formation de la profession, « une réforme attendue et ambitieuse, qui vise à instaurer une voie unique, sous l'égide de l'Institut national des formations notariales (INFN) en fusionnant les deux voies d'accès actuelles, universitaire et professionnelle. » Cap donc sur un diplôme universitaire, un choix de la profession, adoubé par la tutelle, « mais qui ne pourra se faire sans des échanges constructifs avec le ministère de l'Enseignement supérieur. » A Frédérique Vidal de marquer l'essai. Et pourquoi pas dès 2022, c'est en tout cas le souhait d'Eric Dupond-Moretti. « La profession de notaire reposera ainsi sur un socle commun et ses conditions d'accès seront évidemment beaucoup plus paisibles. » Ce nouveau cursus sera ouvert aux titulaires d'un Master de droit, soit dans des universités ayant conclu une convention avec l'INFN, soit après une sélection sur dossier et entretien. Il se déroulera sur trois ans, une année d'enseignement, puis un stage notarial pendant deux ans. Les décrets devraient être rédigés « prochainement ». Petite moue à peine visible sur le visage des intervenants.

Autre concrétisation, l'avènement d'une autre réforme « ambitieuse », celle de la déontologie et de la discipline de toutes les professions du droit (projet de loi pour la Confiance dans l'institution judiciaire). Adoubé par l'Assemblée nationale, attendu au Sénat la semaine prochaine, il permettra une « régulation déontologique et disciplinaire en profondeur », à l'usage des praticiens comme des justiciables. « Il rassemblera de manière claire et lisible les principes sur lesquels repose votre profession, unifiera des régimes disciplinaires parfois hétérogènes, parfois obsolètes, avec la création de nouvelles juridictions disciplinaires. »

Isabelle Auzias – Tribune Côte d'Azur – pour Réso Eco Hebdo

Les propositions des Notaires de France pour accompagner et sécuriser la révolution digitale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

A l'occasion de leur 117e Congrès 'Le numérique, l'Homme et le droit' qui se tiendra à Nice du 23 au 25 septembre prochains, les Notaires de France présentent des propositions afin d'accompagner et sécuriser la révolution digitale pour les individus, le patrimoine et le contrat. Il s'agit également de lutter contre l'exclusion numérique.

Si la transformation numérique nous rend plus agiles, plus rapides et peut-être plus efficaces, la question de son impact sur la règle de droit se pose dans un monde qui évolue souvent plus rapidement que la législation. Il est nécessaire d'analyser les conséquences de cette digitalisation à grande vitesse, du 'Big data' qui transforme les données personnelles en marchandises et des échanges de plus en plus dématérialisés afin de mieux accompagner et sécuriser la personne, le patrimoine et le contrat.
En outre, des catégories de population, qui n'ont pas d'accès à internet ou n'en maîtrisent pas l'usage, se retrouvent marginalisées dans un monde où le digital s'est imposé pour toutes les tâches administratives et la vie quotidienne. Aboutissement de deux années de travail et élaborées par Me Olivier Herrnberger et son équipe, les propositions du 117e Congrès remettent le citoyen au cœur de cette société numérique. Elles sont axées sur la pratique juridique dans l'univers dématérialisé et s'inscrivent dans une vision prospective des besoins de notre société et de la meilleure manière d'y faire face. Elles seront débattues et soumises au vote des Notaires de France lors de leur 117e Congrès à Nice du 23 au 25 septembre, puis remises aux pouvoirs publics.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Les principales propositions

Commission 1 : protéger la personne et le citoyen dans le monde numérique

Faire de l'accès à internet un droit fondamental autonome afin de garantir à toute personne un accès à internet
L'Etat promeut une société numérique ouverte, fiable et protectrice des droits des citoyens et garantit à tous l'accès aux opportunités liées au numérique. Mais peut-on donc encore être un citoyen comme les autres si l'on ne dispose pas d'une connexion à internet, alors que la majorité des formalités et des démarches administratives ne peuvent s'effectuer qu'en ligne ?

Qualifier d'indispensables et rendre insaisissables les outils permettant une connexion à internet
A l'heure où les outils permettant une connexion à internet sont désormais indispensables à l'existence sociale de l'individu, le Congrès souhaite :

- • rendre insaisissables les biens nécessaires à la vie sociale dématérialisée du débiteur saisi et de sa famille tels qu'ordinateur, tablette, ou smartphone, et ce, au même titre que les biens nécessaires à la vie et au travail.

Accompagner les personnes protégées dans le monde numérique
Les dangers de l'usage du numérique sont importants quand l'utilisateur ne dispose pas de toutes ses capacités cognitives ou s'il se trouve en situation de vulnérabilité. Le 117e congrès propose :

- • de permettre l'accès au numérique par les personnes faisant l'objet d'une protection juridique à la personne ;
- • de permettre à tout majeur protégé de continuer à avoir une activité numérique en limitant la possibilité au conseil de famille et au juge de restreindre pour de justes motifs cet accès ;
- • d'aligner le droit à l'effacement des données des majeurs protégés sur les règles protégeant les mineurs ;
- • d'aménager l'accès aux services administratifs en ligne des majeurs protégés en prévoyant un multi accès pour le représentant légal.

'Mort numérique' : clarifier et améliorer le contrôle du devenir des données numériques après la mort biologique
Le 117e Congrès souhaite clarifier la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 qui a organisé le sort des données personnelles en cas de décès. Il propose de :

- • préciser la qualité des héritiers qui peuvent accéder aux données personnelles du défunt, faire procéder à la clôture des comptes utilisateurs du défunt, s'opposer à la poursuite des traitements de données à caractère personnel la concernant où faire procéder à leur mise à jour ;
- • et de s'abstenir de créer de nouveaux intermédiaires ou registres.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Délivrer une identité numérique au titulaire de la Carte Nationale d'Identité électronique (CNIe) afin d'en optimiser l'usage
Afin de sécuriser le quotidien des usagers des services numériques en ligne et de leur permettre de s'identifier à distance pour la signature de documents, sans avoir à transmettre d'informations et de documents personnels à des opérateurs tiers, le 117e Congrès des souhaite :

- • étendre la portée de la CNIe à l'identité numérique en donnant techniquement la possibilité de l'enrichir des certificats d'identité électronique de niveau élevé et en, la qualifiant juridiquement de schéma d'identification selon les critères du règlement eIDAS (Electronic Identification And trust Services) sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques ;
- • ajouter à la CNIe des certificats de signature, dont un certificat de signature qualifiée ;

Commission 2 : valoriser et transmettre le patrimoine
Il existe actuellement trois formes de testaments (olographe rédigé par le testateur lui-même, authentique rédigé par un notaire ou mystique remis cacheté au notaire). Les règles de réception qui entourent l'établissement du testament authentique sont d'une inflexibilité qui en décourage parfois l'usage au profit du testament olographe souvent mal rédigé et qui est source de nombreux conflits et procès. Il est proposé de :

- • simplifier le testament authentique devant un officier public en supprimant l'obligation de recourir à un second notaire et à deux témoins ;
- • permettre à tout individu, d'établir son testament par tout moyen d'expression, y compris numérique, en cas de circonstances exceptionnelles l'empêchant de communiquer ses dernières volontés dans les formes ordinaires légalement reconnues jusqu'ici.

Commission 3 : moderniser et encadrer le contrat
Sécuriser la pratique de la signature électronique d'un contrat
Si la crise sanitaire a démultiplié l'utilisation des outils de signature électronique, il reste cependant difficile de vérifier son authenticité. Afin d'apprécier le niveau de fiabilité et de sécurité de la signature électronique transmise, le 117e Congrès souhaite :

• obliger les prestataires à joindre un fichier précisant le type de signature électronique utilisé.

Introduire la notion de 'smart contract'dans le Code civil
L'utilisation des 'smart contracts', s'est généralisée mais ne figure toujours pas dans le Code civil. Le Congrès propose :

- • d'introduire ce type de contrat dans le Code civil afin de les qualifier juridiquement ;
- • de les soumettre à un régime juridique qui sécurisera les parties en leur donnant une visibilité sur la règle applicable et donnera au juge le moyen d'effectuer plus aisément les contrôles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Etendre le champ d'application de l'Acte Authentique par Comparution à Distance à tous les Actes Authentiques
L'Etat a initié un projet global de service public à distance. Les notaires, chargés du service public de l'authentification, s'inscrivent dans cette démarche. Ils ont à ce jour la possibilité de recevoir des procurations notariées à distance sans la présence physique du client et sans même la présence d'un autre notaire auprès de celui-ci qui serait chargé de le conseiller. L'Acte Authentique par Comparution à Distance est aujourd'hui limité aux seules procurations.
Il est proposé d'élargir ce principe à tous les actes, lorsque le notaire, en sa qualité d'officier public, a pu diligenter tous les contrôles visant à garantir l'identité des personnes et leur consentement réel, libre et éclairé.

Adapter le Code civil à la révolution numérique en intégrant la notion de distanciel
L'équivalence entre l'acte authentique en format papier et le support numérique, déjà traduite en matière d'écrit et de signatures, mérite d'être consacrée dans le Code civil à l'instar de celle relative au support électronique en matière de réception d'actes authentiques.

Carpentras, L'étude de notaires Stéphanie Jeanjean-Boudon, Henri Passebois et Olivier Jeanjean a changé d'adresse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Déménagement
L'étude de maîtres Stéphanie Jeanjean-Boudon, Henri Passebois -Président de la Chambre des notaires de Vaucluse– et Olivier Jeanjean, notaires, vient de déménager. « Nous étions un peu à l'étroit dans nos anciens locaux situés 24 place du Docteur Cavaillon dans le centre historique de Carpentras, détaille maître Olivier Jeanjean. Le problème ? Nous ne pouvions pas nous y garer, c'est d'ailleurs l'une des raisons principales qui nous ont poussés à partir. »

A vendre
« L'étude est, dorénavant installée 100 avenue Wilson, toujours à Carpentras, près de 'Cottet imprimeur', en face de la gare routière et proche de la gare. Par ailleurs, c'est ce même imprimeur, connaissance d'Henri Passebois, qui l'a contacté lorsqu'il a aperçu une agence immobilière apposer le panneau 'à vendre'. » Nous nous sommes alors tous postés devant la façade de cette grande maison en déshérence, fermée pendant plus de 30 ans, et avons été immédiatement séduits par son potentiel. Nous avions donné rendez-vous à l'architecte Philippe Gonnet pour évaluer les modifications nécessaires à notre projet. »

Dessiner l'avenir
« Lorsque nous sommes arrivés à l'adresse, il nous avait devancés et, assis sur un caillou, esquissait le projet de réhabilitation. A la vue de son travail, nous étions d'accord. Le projet crayonné était exactement ce que nous en attendions. Mais pour l'heure, il y avait une demeure abandonnée, un hangar ajouté pour satisfaire à l'activité d'expédition dont la porte était taguée. Après un an de travaux et deux mois de retard pour cause de Covid-19, nous avons pu prendre possession des lieux mi-octobre. C'est un projet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

sur lequel il y a eu de gros travaux, avec de grandes entreprises. Nous avons également beaucoup misé sur la performance énergétique. »

Maintenant
« Nous sommes ravis de ces nouveaux locaux d'autant, qu'auparavant, la ville de Carpentras s'est beaucoup investie dans la rénovation de la rue et de la place Terradou. Le quartier avait été très récemment et habilement revu et rénové et seule cette maison, restée dans son jus, rappelait un passé délaissé. En l'acquérant nous avons donné le dernier petit coup de pouce à la rénovation du quartier. »

Renaissance
« A présent, le quartier et la place renaissent et les habitants en sont enchantés. Nous avons concilié rénovation avec organisation. Les nouveaux espaces sont spacieux, modernes et confortables. Nous disposons d'une surface de 600m^2. Chacun de nos collaborateurs bénéficie de son propre bureau. Associés, salariés et clients peuvent désormais se garer aisément sur place. La demeure comprend un jardinet végétalisé. Le parking se pare de gravillons afin d'absorber l'eau de pluie et d'une place de parking dévolue aux personnes à mobilité réduite.

M.H & Calista Contat-Dathey

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Tarifs, Annonces légales : Ce qui change en 2021

La grande nouveauté, cette année, est la mise en place de forfaits pour les annonces de constitution de sociétés. Attention : ne pas respecter ce nouveau tarif, identique pour toute la France, peut entraîner la nullité de l'annonce !

Les tarifs

Depuis 1er janvier 2021, 8 tarifs différents ont donc été mis en place en fonction de la forme juridique des sociétés constituées (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs forfaitaires sont d'application nationale. Le tarif d'une annonce de constitution de société sera donc identique quelle que soit le département

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

d'habilitation (à l'exception de certaines zones de l'Outre-Mer).

Un conseil

Le conseil de l'Echo du mardi qui dispose d'une habilitation numérique : n'hésitez pas à faire figurer des mentions complètes, concernant particulièrement l'objet social. A l'inverse, plus besoin de multiplier les abréviations puisque la longueur de l'annonce n'influe plus sur le prix.

Légifrance

Pour rappel, selon Légifrance, le service public de la diffusion du droit, « le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne » (article 5 de l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales – version consolidée au 8 juin 2020). Attention donc, une annonce légale qui ne serait pas payée à son juste prix (celui voulu par le législateur) ne serait donc pas 'légale' et pourrait entraîner sa nullité. La mise en place d'un forfait va donc faciliter les contrôles en mettant en lumière les mauvaises pratiques du secteur.

Ce que dit la Direction des médias

C'est d'ailleurs pour cela que la DGMIC (Direction générale des médias et des industries culturelles) souhaite la mise en place progressive au fil des années d'une tarification forfaitaire pour les autres catégories d'AJL (Annonces judiciaires et légales).

En attendant, pour le reste des annonces, le tarif de base reste inchangé cette année (4,07€ hors taxe la ligne) en Vaucluse.

Publiez 100% local vos annonces légales ici

Tarif forfaitaire 2021 des annonces légales de constitution

Arrêté du 7 décembre 2020 du ministère de la Culture

SA (Société anomyme)	395 € HT
SAS (Société par actions simplifiées)	197 € HT
SASU (Société par actions simplifié unipersonnelle)	141 € HT
SARL (Société a responsabilité limitée)	147 € HT
SARLU/EURL (Société ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)	124 € HT
SNC (Société en nom locatif)	219 € HT
SCI (Société civile a objet immobilier)	189 € HT
SC (Société civile a objet non immobilier)	221 € HT

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Publication de l'enquête-bilan sur la libre installation des notaires

La Direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice vient de publier l'enquête-bilan du parcours des candidats nommés dans le cadre de la première carte relative à la liberté d'installation des notaires. Les enseignements de cette enquête doivent permettre d'engager une réflexion sur l'évolution des cartes à venir.

La loi 'croissance' de 2015 a profondément modifié les conditions de création des nouveaux offices de notaire avec pour objectif un meilleur maillage territorial du notariat. D'ici la fin de l'année 2020, plus de 2 100 nouveaux notaires auront été nommés. Dans le cadre des travaux de révision biennale de la carte relative à la liberté d'installation, le ministère de la justice a souhaité recueillir le retour d'expérience des notaires nouvellement installés. Il a donc conduit une vaste enquête-bilan auprès des candidats nommés à l'occasion de la première carte (de septembre 2016 à septembre 2018). L'objectif était de disposer d'un état des lieux le plus précis possible de leur situation économique et d'apprécier leurs perspectives d'évolution dans les mois et les années à venir. Au total, 1 925 candidats nommés ont été enquêtés afin de retracer l'ensemble de leur parcours, de leur cursus de formation à leur situation actuelle.

98% toujours en activité

Les résultats de l'enquête montrent que 85% des candidats nommés se sont effectivement installés et 98% d'entre eux étaient toujours en activité à la date de l'enquête. 67% des interrogés dressent un bilan positif de leur installation. Toutefois, 87% estiment que la périodicité biennale de révision des cartes est trop courte.

Concernant l'activité, le chiffre d'affaires de ces nouveaux offices dépend presque intégralement des activités exercées en monopole par les notaires : l'immobilier (70%) et le droit de la famille (20%). Les professionnels interrogés auraient souhaité bénéficier d'une aide plus forte à la gestion d'entreprise avant leur installation. 61% estiment avoir rencontré des difficultés dans le développement de leur activité mais une majorité d'entre eux considère que les perspectives d'évolutions sont bonnes.

Le confinement a bloqué le développement des activités

Cette enquête bilan a été complétée d'un second volet afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

l'activité de ces structures naissantes. 85% des notaires ayant répondu déclarent avoir été dans l'impossibilité de développer leur activité pendant la période du premier confinement. La perspective d'un retour à la normale semble incertaine.

« Les enseignements de cette enquête permettront d'engager une réflexion constructive entre le ministère de la justice et l'autorité de la concurrence sur l'évolution des cartes à venir », estime le Ministère.

L'intégralité du rapport est consultable ici .

L' Echo du Mardi N°3902 du 18 février 2020

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Cette semaine !

LE DOSSIER

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 décembre 2025

Conseil régional des Notaires / Unité et proximité

ACTUALITÉ

Transports aériens / Acteurs durables au service du territoire

POLITIQUE & TERRITOIRE

Très haut débit / Le Vaucluse 100% connecté en 2022

ÉCONOMIE

Entreprises / Moins de défaillances en 2019

CULTURE

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUES

Annonces légales et Appel d'offres

Pour en savoir plus, abonnez-vous à l'Echo du Mardi!